



SCOT
du Pays Barrois

Schéma de Cohérence Territoriale

Pièce n°1
(Enquête publique)

Projet d'Aménagement Stratégique



Cadre réglementaire

Le présent document constitue la pièce 1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois. Il s'agit du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), rédigé suivant les dispositions du code de l'urbanisme :

article L141-3 du code de l'urbanisme

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.»

Sommaire

Les enjeux diagnostics p.4

L'ambition stratégique p.5

Axe 1 – Valoriser et renforcer les coopérations territoriales pour un Pays Barrois vivant et intégré à son espace régional p.9

Axe 2 – Offrir un cadre de vie riche et sain pour un territoire qui concilie développement et durabilité p.18

Axe 3 – Soutenir un modèle de développement qui valorise les richesses intrinsèques du pays barrois p.24

Pour établir le PAS, plusieurs enjeux ont été pris en compte :

Le fonctionnement du territoire :

- **L'organisation urbaine du Pays barrois est héritée** et conditionnée par le site naturel dans lequel il prend place. Situé sur les contreforts boisés du bassin parisien, il s'appuie sur 2 vallées structurantes, de l'Ornain et de la Saulx, dans lesquelles se sont concentrées les occupations humaines.
- **La vallée de l'Ornain constitue la colonne vertébrale du territoire**, concentrant infrastructures de transport (fer, route, fluvestre), installations humaines (industries, villes et villages) depuis Revigny-sur-Ornain jusqu'à Gondrecourt-le-Château, en passant par les deux principales villes, Bar-le-Duc, préfecture de la Meuse, et Ligny-en-Barrois.
- **La vallée de la Saulx**, anciennement industrielle (ameublement, métallurgie) **est aussi un haut lieu du patrimoine renaissance** (villages, bâtisses), naturel et paysage (site classé, plus beaux villages de Meuse).

En revanche, s'il se situe à mi-chemin entre Paris et Strasbourg, le **pays barrois prend place dans un secteur relativement isolé du territoire national**, tangenté par les dessertes autoroutières, et éloigné de l'influence des aires métropolitaines. La baisse de la population est engagée depuis les années 1960, et produit ses effets sur le territoire, dans un espace du Grand Est où les acteurs locaux se mobilisent pour engager de nouvelles dynamiques.

Les risques de la tendance à l'œuvre :

- **Risque d'une poursuite trop rapide du vieillissement** de la population par le non renouvellement des moteurs d'attractivité résidentielle et de la population, et d'une fragilisation socioéconomique aggravée :
 - isolement des personnes âgées, en particulier dans les espaces ruraux,
 - emplois non pourvus au sein d'un appareil productif présentant de grands établissements dépendant de groupes internationaux (sous la coupe de décisions extérieures au Pays Barrois).

- **Risque d'un territoire dégradé par la tendance démographique baissière et la raréfaction des ressources** pour maintenir à niveau des offres - résidentielles, commerciales et de services, d'emplois - à même de constituer des bases d'attractivité pérenne pour le Pays Barrois :
 - parc de logements très anciens et vacants,
 - fragilisation du maillage de proximité aujourd'hui vivace et résistant,
 - dépendance aux mobilités individuelles carbonées,
 - patrimoine bâti peu entretenu,
 - pression sur les ressources en eau.
- **Risque d'une adaptation à marche forcée du territoire aux effets du changement climatique** du fait de la diversité des risques et nuisances à intégrer (retrait / gonflement des argiles, inondations / sécheresse, feux de forêt, pollution air et sols) limitant les capacités d'actions et d'ambition du territoire.
- **Risque d'une illisibilité du territoire par un décalage entre les modes de production urbaine** (densification, nouvelles formes d'habiter collectives) et les attentes des habitants actuels ou futurs, à la recherche d'une ambiance locale spécifique (calme, espace, proximité à la nature, formes traditionnelles) :
 - impact sur les paysages et sur les identités architecturales locales,
 - rejet des habitants / attractivité limitée sur les ménages cibles des formes urbaines nouvelles.

L'ambition stratégique



ORGANISER LES COMPLÉMENTARITÉS AU SEIN DU PAYS BARROIS POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, VIVABLE ET VIVANT, QUI RELÈVE LES DÉFIS DU CHANGEMENT DE PARADIGME CLIMATIQUE ET SOCIAL

L'ambition portée par le Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de cohérence territoriale est de faire du Pays Barrois un territoire rural attractif, vivable et vivant, à même de relever les défis du changement de paradigme climatique et social. Cette dimension recouvre autant sa capacité à retenir ou faire revenir la population, qu'à pérenniser ses activités économiques de base (fleurons industriels, grandes administrations publiques liées à son statut de chef-lieu de département par exemple) dont la dynamique conditionne en grande partie la vitalité du tissu économique présentiel (services à la population, commerces).

En matière de peuplement, il s'agit autant de retenir les populations jeunes, que d'accompagner les besoins liés au vieillissement, d'améliorer le confort de vie et requalifier les espaces bâtis dégradés, tout en faisant de son cadre de vie rural un marqueur fort de son territoire, en appui de ses richesses naturelles et de ses qualités patrimoniales préservées pour une nouvelle forme d'attractivité s'adaptant aux enjeux des 20 prochaines années. Ces objectifs contribuent également à la pérennité des entreprises locales, aujourd'hui confrontées à des problématiques de rareté des actifs qualifiés ou de logements de leurs salariés, limitant ainsi leurs capacités de développement et fragilisant au contraire leurs activités.

Enfin, l'entrée en phase travaux du projet Cigéo constitue une opportunité pour le Pays Barrois pour la redynamisation de l'espace d'approche du site sur le plan résidentiel (logements, activités marchandes) mais également pour tout le territoire, dans une perspective de développement de nouvelles filières porteuses liées aux besoins : écoconstruction, filières bioénergie, nouvelles mobilités diffuses, etc.

Le PAS vise ainsi à :

- ▷ **Renouveler son mode de développement, équilibré et réaliste, permettant d'affirmer des complémentarités interterritoriales au sein d'un espace rural préservé**

Sur la base d'un développement hérité en appui des vallées de l'Ornain et de la Saulx, le Pays Barrois fonde son projet d'aménagement sur le renforcement des polarités de plusieurs systèmes au sein desquels se renforcent des complémentarités :

- celui structuré **par les infrastructures routières de la RN4, RN135 et RD635** (Bar-le-Duc, ville-centre préfecture, Revigny-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois, espace d'influence de Saint-Dizier),
- celui **lié au projet Cigéo** (Ligny-en-Barrois, Gondrecourt-le-Château, Joinville).

Ces deux secteurs sont par ailleurs transcendés par la formation multipolaire de villages dynamiques de la vallée de la Saulx, au fonctionnement spécifique, alliant ruralité, proximité et vitalité.

Le développement à 20 ans est ainsi pensé de façon à renforcer les capacités d'accueil des polarités existantes pour éviter une dégradation de leur offre urbaine, tout en prenant appui sur les qualités des nombreux villages qui font l'identité du Pays Barrois. L'enjeu principal réside dans l'équilibre à trouver entre ces différents « niveaux » qui ont chacun leur rôle à jouer dans le développement et la reprise en main de l'attractivité barroise.

Au-delà des dynamiques infra-territoriales, le SCoT se positionne aussi comme le support des relations interterritoriales, intégrant la réalité des bassins de vie et les opportunités de développement partagées avec les territoires limitrophes.

L'ambition stratégique

▷ **Préserver et valoriser la qualité de ses espaces naturels et de ses paysages porteurs d'identités locales fortes et de la qualité de vie spécifique du Pays Barrois**

Le Pays Barrois s'appuie sur des qualités naturelles, paysagères et environnementales qui font du cadre de vie foncièrement rural un atout plébiscité par ses habitants, susceptible de renforcer son attractivité. Le projet de territoire se veut le garant d'un développement respectueux de ces atouts, qui trouvent leur complémentarité dans l'héritage bâti et historique disséminé au sein des deux principales vallées et qui en forgent des identités complémentaires. Le dialogue entre patrimoine matériel et immatériel sera souligné pour conforter la qualité de vie barroise.

▷ **Adapter le territoire en augmentant sa capacité de résilience face aux défis socioéconomiques, climatiques et environnementaux**

Le maintien des qualités paysagères vise à affirmer les atouts spécifiques du Pays Barrois du point de vue des habitants tout en offrant un cadre propice au développement de la biodiversité (protection ou remise en état des milieux naturels supports de cette valeur paysagère), à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau et à l'atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation fixés à l'échelle nationale.

La gestion intégrée et durable des ressources écosystémiques du Pays Barrois recherchée au travers de son projet d'aménagement vise également à mettre en œuvre la résilience le territoire face aux effets du changement climatique, d'engager son adaptation comme la mise en œuvre d'une nécessaire atténuation de ses effets dans tous les espaces.

▷ **Faire rester les habitants du Pays Barrois sur leur territoire en adoptant une stratégie résidentielle renouvelée et à même de répondre aux nouveaux besoins**

La tendance démographique à l'œuvre depuis plusieurs décennies sur le territoire entraîne des difficultés à toutes les échelles (entretien des logements, perte de services publics, raréfaction des équipements, perte de lien social, difficulté des entreprises à

embaucher, etc.). L'objectif poursuivi par PAS est donc d'enrayer cette dynamique baissière (i.e. freiner la baisse de population, pour à terme, stabiliser), perspective ambitieuse qui passera entre autres par une prise en main volontariste des problématiques résidentielles à l'œuvre sur le Pays Barrois.

L'enjeu à relever sur le parc résidentiel est donc de faire face à la perte de qualité du bâti historique de centre-bourg et au sein des villages, au manque d'offres adaptées aux publics jeunes, rendant difficile leur installation ou l'engagement de leur parcours résidentiel, et au vieillissement de la population faisant émerger de nouveaux besoins tels que l'adaptation des logements, la mise en accessibilité, l'entretien du logement, etc.

En complément, la capacité du Pays Barrois à retenir ses forces vives fait autant référence aux possibilités de se former (enseignement du secondaire et enseignement supérieur, formations professionnelles) comme à pérenniser ses fleurons économiques (Evobus, CarboFrance, Cigéo, Essilor, Arcelor Mittal, centre hospitalier de Bar-le-Duc, économie sociale et solidaire, etc.), véritables moteurs pour le dynamisme économique local à long terme.

Le renouvellement de la stratégie d'accueil constitue donc un enjeu prioritaire pour les 20 ans à venir sur le territoire.

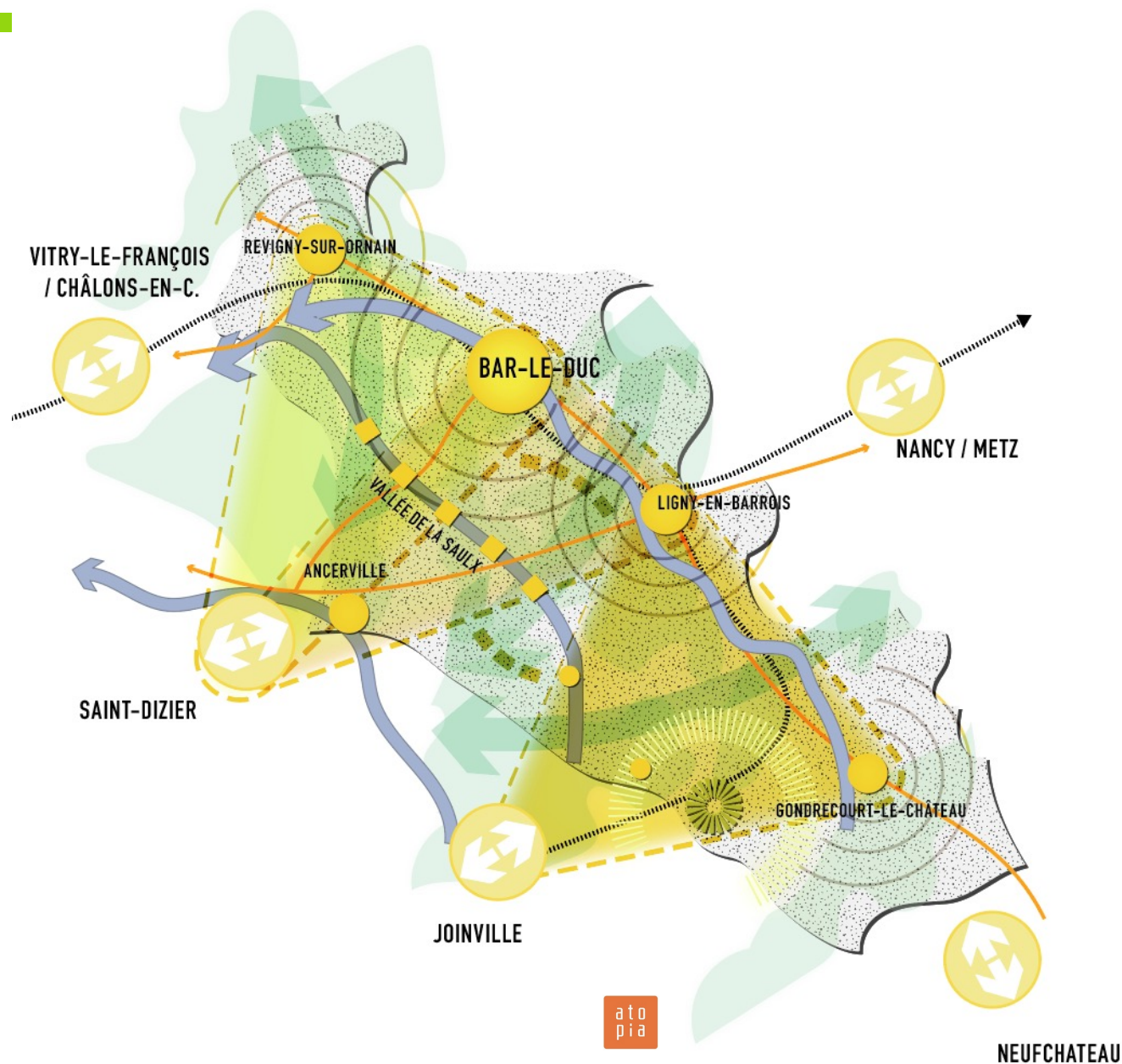
L'ambition stratégique

Cette ambition s'appuie sur une stratégie en trois axes :

1. Valoriser et renforcer les coopérations territoriales pour un Pays Barrois vivant et intégré à son espace régional

2. Offrir un cadre de vie riche et sain pour un territoire qui concilie développement et durabilité

3. Soutenir un modèle de développement qui valorise les richesses intrinsèques du Pays Barrois



Axe n°1

**Valoriser et renforcer les coopérations territoriales
pour un Pays Barrois vivant et intégré à son espace
régional**



Axe 1 – Valoriser et renforcer les coopérations territoriales pour un Pays Barrois vivant et intégré à son espace régional

Confronté à des enjeux de déprise démographique et d'éloignement, tant des métropoles que des grands axes régionaux et nationaux, le Pays Barrois s'appuie sur ses moteurs propres, à même d'enclencher la dynamique nécessaire au maintien des populations sur le territoire, le cas échéant de les faire revenir dans une perspective de stabilisation du peuplement à long terme.

Le choix de son modèle de développement du Pays Barrois pour les 20 années constitue donc un enjeu majeur, amplifié par le contraste important entre les polarités urbaines qui concentrent la majorité des habitants et des activités économiques et des espaces ruraux, constitués de villages et d'espaces agricoles et forestiers qualitatifs, moins densément peuplés et subissant un isolement encore plus marqué mais témoignant de la qualité de vie locale et fonctionnant quotidiennement avec ces pôles. En outre, la recherche d'un mode de développement cohérent avec les capacités du Pays Barrois, et raisonnable vis-à-vis des ambitions, contribue aux objectifs de sobriété foncière impulsées à l'échelle nationale et déclinées aux territoires de proximité.

Le projet d'aménagement porte une vision à la fois pragmatique et ambitieuse, pour renforcer les facteurs d'attractivité à la fois des villages du Pays Barrois (cadre de vie, richesse environnementale et paysagère, patrimoine), de ses polarités urbaines (densité résidentielle acceptable, proximité des services et des pôles d'emplois) et de ses projets de développement économique au bénéfice du rayonnement de tout le territoire. Ce projet intègre aussi les possibilités de coopérations internes et externes qui permettront de mutualiser les ressources à différentes échelles, en tirant les enseignements des expériences passées, en valorisant les potentialités présentes et futures tout en recherchant l'accroche aux politiques régionales. Dans ce cadre, l'armature villageoise et urbaine, actuelle et future, a été réinterrogée par rapport au SCoT précédent, en intégrant les effets potentiels des projets structurants sur le fonctionnement du territoire sur les 20 prochaines années, en premier lieu desquels Cigéo, à Bure / Saudron.

De la même manière, ce projet constitue une opportunité pour redéfinir les meilleures façons d'organiser la mobilité sur le territoire, par des projets qui promettent de structurer les mobilités de demain comme une approche organisationnelle.

1. Conforter les bassins de proximité autour de polarités urbaines complémentaires, en devenir ou existantes et à l'offre adaptée
2. Accompagner les besoins des activités économiques productives en lien avec le renforcement et la diversification des filières locales
3. Structurer les mobilités pour décroiser le Pays Barrois et le connecter aux flux interdépartementaux

Orientation 1.1

1.1. CONFORTER LES BASSINS DE PROXIMITÉ AUTOUR DE POLARITÉS URBAINES COMPLÉMENTAIRES, EN DEVENIR OU EXISTANTES ET À L'OFFRE ADAPTÉE

RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET VILLAGEOIS POUR PÉRENNISER L'ACCÈS À UNE OFFRE SUFFISANTE EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

L'ambition du SCoT est de structurer des bassins de vie complémentaires à l'échelle desquels est assuré un niveau d'offre en équipements et services du quotidien suffisant et qui permet à l'ensemble des **communes rurales** de maintenir une qualité de vie attractive et un tissu d'emplois de services dynamique (à la population ou en lien avec le tourisme).

La réponse aux **besoins du quotidien** doit concourir au renforcement de certaines polarités et non participer à l'essaimage des équipements entre communes : la constitution du triptyque de base école / commerce / poste par exemple est à rechercher au sein d'un seul et même pôle, ce afin de limiter les déplacements entre les différentes fonctions.

AFFIRMER UNE ARMATURE URBAINE TERRITORIALE EN APPUI DE PÔLES PLURICOMMUNAUX

L'armature urbaine du Pays Barrois telle qu'elle est déclinée dans ce projet s'organise autour de **trois niveaux complémentaires et hiérarchisés qui organisent des solidarités entre eux**.

Le premier niveau cherche à **affirmer le cœur urbain de Bar-le-Duc**, ville préfecture, comme pôle majeur, pierre angulaire de l'organisation territoriale, et pour lequel l'objectif est de renforcer ses fonctions économiques, résidentielles, administratives et d'offre de santé et de soins, ainsi que de formation (dont enseignement supérieur) pour asseoir son rayonnement sur son espace de projet et au-delà, au bénéfice de tout le Pays Barrois.

En appui de ce cœur urbain, **un maillage de pôles complémentaires et hiérarchisés maillant l'espace rural barrois** flèche les interventions publiques de revitalisation (résorption de la vacance résidentielle, opérations de démolition- reconstruction, nouveaux usages, etc.) pour des démarches qui insufflent ses dynamiques de réinvestissement à l'échelle de tout le territoire. En outre, la mise en chantier de Cigéo permet d'envisager la structuration des pôles de son espace d'approche, et fait

émerger des espaces de vie intégrés à l'armature du SCoT :

- Les **pôles relais**, qui appuient le pôle majeur :
 - **Revigny-sur-Ornain / Contrisson** et **Ligny-en-Barrois** (Velaines, Nançois-sur-Ornain, Tronville-en-Barrois), dans la vallée de l'Ornain ;
 - **Ancerville / Cousances-les-Forges** et de **Gondrecourt-le-Château / Tréveray / Houdelaincourt**, pour structurer l'amélioration à terme d'une offre complémentaire dans l'espace moins dense du Sud du Pays Barrois ;
- Le **chapelet multipolaire de la vallée de la Saulx**, de **Contrisson à Montiers-sur-Saulx, en passant notamment par Robert-Espagne et Dammarie-sur-Saulx** (voir carte ci-après), pour constituer un maillage de proximité regroupant les équipements et les services du quotidien et constituer un pôle de proximité dans cet espace où se succède un développement perlé.

En particulier, le développement de l'offre au sein de ces pôles (services, emplois, habitat) privilégie **les secteurs les mieux desservis par les transports collectifs** (transport en commun), ceux situés sur les itinéraires cyclables capacitaires (V52 ou V56 par exemple) ou encore ceux proches des pôles d'emplois, en particulier l'espace desservi par le réseau urbain de Bar-le-Duc, les espaces de proximité aux gares TER. Cela vise à favoriser les mobilités individuelles décarbonées ou collectives, et ainsi limiter les émissions de GES induites par notre mode d'aménagement. Enfin, la desserte d'Ancerville / Cousances-les-Forges par le réseau urbain de Saint-Dizier, en réflexion, contribuera à cet objectif.

Orientation 1.1

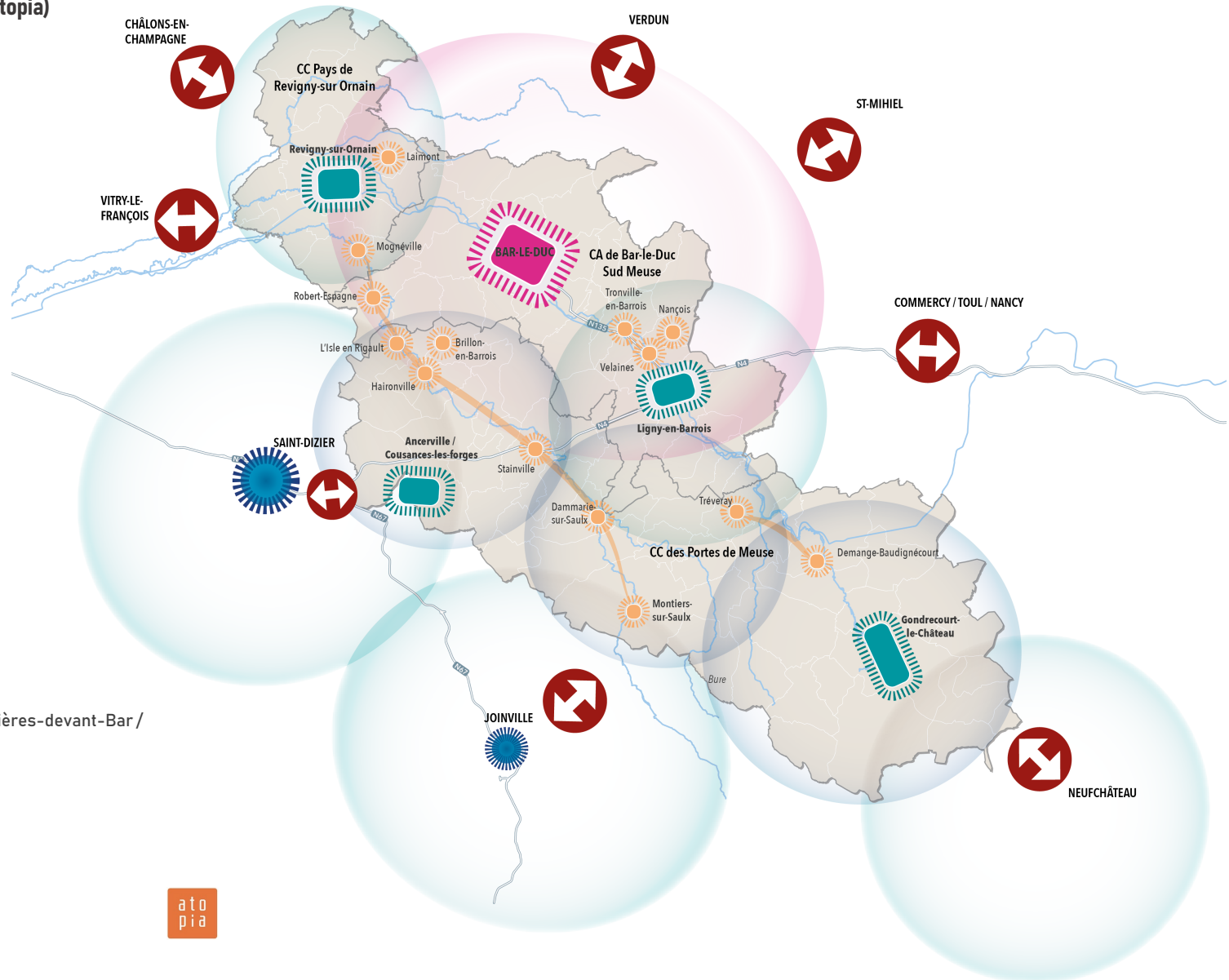
ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE DE REDYNAMISATION URBAINE AU PROFIT DE TOUT LE TERRITOIRE


Afin de capitaliser sur leur attractivité, il s'agit de [poursuivre les investissements en faveur de la revitalisation des centralités](#) (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain) et de s'engager dans les nouveaux programmes en faveur de la frugalité foncière et le renouvellement urbain liés au ZAN (Zéro Artificialisation Nette) pour renouveler les espaces bâtis dégradés et insuffler une nouvelle dynamique auprès des investisseurs. En outre, ces objectifs de revitalisation des centres-bourgs et de remobilisation de l'existant constituent une opportunité pour l'espace d'approche de Cigéo, dans lequel l'offre d'habitat sera plurielle (remise sur le marché de logements vacants, habitat pérenne ou réversible, par exemple) afin d'accueillir sur place ou à proximité une partie des populations mobilisées pour les travaux.


Dans ces centralités urbaines, il est important d'adapter, [renouveler et innover en matière d'offre de services et d'équipements pour garantir la présence d'activités économiques dans les campagnes](#). La réflexion autour de cette offre doit se faire en lien avec les besoins de la population, mais aussi en appui de la réalité des modes de vie (petite enfance et périscolaire, accompagnement des seniors, etc.) et en complémentarité avec les offres des territoires voisins avec lesquels le Pays Barrois fonctionne quotidiennement (Saint-Dizier, Joinville, Châlons-en-Champagne, Neufchâteau par exemple).

Orientation 1.1

ARMATURE URBAINE DU PAYS BARROIS (atopia)



 Pôle majeur : Bar-le-Duc
Et sa couronne : Fains-Véel / Savonnières-devant-Bar / Longeville-en-Barrois / Behonne

 Pôles relais :
Ancerville / Cousances-les-Forges ;
Ligny-en-Barrois
Revigny-sur-Ornain / Contrisson

 Pôle de proximité



Orientation 1.2

1.2. ACCOMPAGNER LES BESOINS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES EN LIEN AVEC LE RENFORCEMENT ET LA DIVERSIFICATION DES FILIÈRES LOCALES

ACCOMPAGNER LES BESOINS DES ACTIVITÉS LOCALES

Dans le cadre d'une réflexion sur les circuits courts et les filières alimentaires locales, le projet accompagne la **diversification des exploitations agricoles** : circuits courts, vente directe, petite transformation, etc. en prévoyant un maillage du territoire par des espaces publics d'accueil de marchés alimentaires et l'accueil de ces activités au sein même des exploitations. De la même façon, la filière bois s'appuie sur une gestion intégrée de la ressource pour une pérennité de la filière tout entière.

La mobilisation des filières économiques locales passe aussi par la constitution d'un **écosystème de rénovation patrimoniale durable**, en lien avec les besoins importants du bâti existant. Cela porte à la pérennité d'une offre de formation et un tissu artisanal fort d'un savoir-faire déjà reconnu et nécessaire à la restauration des patrimoines bâtis du Pays Barrois et le développement de nouvelles filières d'avenir : énergies renouvelables, filière bois (œuvre, biomasse), filière ortie. Cela s'inscrit dans la dynamique plus large des filières d'avenir portées par le Grand Est, en particulier les Matériaux biosourcés (construction comme rénovation), Bioraffineries territoriales, Alimentation et Agriculture durables.

Le développement d'une offre adaptée passe aussi par un **accompagnement du parcours résidentiel des entreprises**, pour le maintien et le développement des activités déjà présentes sur le Pays Barrois mais également pour en attirer de nouvelles. Il s'agira de prévoir des offres immobilières économiques attractives (« en blanc », « village d'entreprises », « incubateurs », services mutualisés, signalétique harmonisée, tiers-lieux, campus numérique) à même de répondre aux différents besoins des acteurs locaux ainsi que d'engager une gestion de l'offre économique actuelle et projetée permettant des complémentarités et une vision prospective des besoins.

Enfin, le **renforcement de l'offre en hébergement d'affaires** pourra faciliter le fonctionnement des entreprises du Pays Barrois face à un déficit d'offre constaté en matière d'hôtellerie professionnelle ou d'hébergements de jeunes travailleurs.

STRUCTURER L'OFFRE FONCIÈRE SPÉCIFIQUE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En appui de l'armature urbaine du SCoT, l'enjeu sera de **(ré)investir les espaces à vocation économique (volet foncier comme immobilier) pour encourager le développement de nouvelles activités**. Cela passera ainsi par la mobilisation des espaces en friche, sous-occupés ou confrontés à termes à des problématiques de recomposition de leur foncier (ex-Sodetal, zone des Roises, zone de la Pierre Levée par exemple).

Le tissu économique local étant composé en grande partie de petites entreprises, le SCoT **favorisera le renforcement des zones d'activités artisanales de proximité** pour accompagner les besoins nécessaires au maintien et au développement des TPE / TPI et favoriser la diffusion de l'emploi sur le Pays Barrois.

Le développement d'une offre économique nouvelle s'intègre dans un écosystème interdépartemental, à l'échelle duquel s'organise des complémentarités. En particulier, le développement du Pays Barrois en lien avec l'entrée en phase travaux du site Cigéo à Bure, le projet interterritorial de Parc'Innov etc. et l'accompagnement des besoins des activités de tout le territoire, ce pour maintenir la proximité entre emplois et habitat. Cette offre s'appuie sur l'armature urbaine du SCoT pour accroître la capacité d'attractivité des pôles, l'optimisation des services, notamment de transports, et pour encadrer le risque de dispersion des projets et des consommations foncières liées.

Enfin, en lien avec les qualités patrimoniales, paysagères et historiques du territoire, **il s'agira d'améliorer la qualité des espaces d'activités** pour que ces espaces fassent parties intégrantes des villes et des villages dans lesquels ils prennent place.

Orientation 1.2

PÉRENNISER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL PAR UNE MAIN D'ŒUVRE DISPONIBLE ET ADAPTÉE

En pérennisant l'accès aux offres de formations initiales et continues sur le territoire du Pays Barrois et en faisant évoluer en parallèle l'offre de formation liée aux besoins des activités actuelles et futures (liées à Cigéo, à la décarbonation de l'industrie, à la filière écoconstruction etc.), le territoire se dotera des moyens de retenir ses jeunes actifs en travaillant en concertation avec ses fleurons industriels et ses acteurs économiques principaux. L'offre d'enseignement supérieure préexistante à Bar-le-Duc est pérennisée par le renforcement des liens avec les pôles de formation régionaux et les filières à développer dans la Région Grand Est (Industrie & Agroressources, bioénergie, valorisation de la plante entière, etc.) Elle s'inscrit en complémentarité avec celles des territoires voisins.

Par ailleurs, Il s'agit d'affirmer l'économie sociale et solidaire (services à la personne, recyclerie et économie du réemploi, etc.) et les entreprises de l'insertion par l'activité comme un pan de l'économie locale majeur pour l'avenir du territoire, et d'appuyer en conséquence le déploiement des synergies entre les différents acteurs.

PRÉVOIR LA RÉORGANISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE POUR ASSURER UN NIVEAU D'OFFRE SUFFISANT ET ADAPTÉ AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Si l'offre économique du territoire est marquée par une importance des activités industrielles et artisanales, le futur des activités commerciales doit lui aussi faire l'objet d'une réflexion permettant au Pays Barrois de mobiliser toutes ses ressources économiques.

Il s'agira d'abord de pérenniser les offres commerciales de proximité et de réorganiser les linéaires commerciaux, pour reconstituer des polarités commerciales locales attractives et vivantes.

Le renouveau des sites commerciaux fragilisés constituera au contraire une opportunité de réinvestissement au profit d'autres activités (économique, résidentiel, équipements), voire comme support de renaturation, qui est le second pendant de la stratégie ZAN à l'horizon 2050.

Orientation 1.3

1.3. STRUCTURER LES MOBILITÉS POUR DÉCLOISONNER LE PAYS BARROIS ET LE CONNECTER AUX FLUX INTERDÉPARTEMENTAUX

OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS VIA LE RENFORCEMENT DE L'ARMATURE URBAINE ET VILLAGEOISE DU PAYS BARROIS

La présence de trois gares sur le Pays Barrois offre des opportunités pour la constitution de quartiers mixtes dynamiques favorisant l'accueil de population connectée. Il conviendra de renforcer leur usage (maintien de la fréquence et augmentation du nombre de voyageurs) en optimisant l'intermodalité, l'intégration horaire des différents modes et la qualité de ces nouveaux quartiers de ville (services marchands, espaces publics, etc.).

La réduction des besoins en déplacement passe par le rapprochement des fonctions urbaines les unes des autres : services, habitat, emplois. Pour rationaliser les déplacements contraints, le territoire peut miser sur le renouveau des services ambulants et les favoriser via l'aménagement d'espaces publics accueillants et équipés. Enfin, le projet doit intégrer les nouvelles formes de travail en assurant des conditions de connexion suffisantes (télétravail, tiers-lieux, téléconsultation, e-formation, etc.).

ADAPTER L'OFFRE DE MOBILITÉS AUX CONTEXTES LOCAUX

La transformation de la mobilité passe par un usage des modes actifs (marche, vélo), facilité par l'aménagement d'espaces publics de qualité (sécurisation, abris, végétalisation, etc.) dans les centralités de toutes les communes du Pays Barrois et dès que la réalisation d'infrastructures support est possible entre les différentes polarités et leurs espaces de proximité (échelle des bassins de proximité). L'optimisation des cheminements piétons dans les centralités mais aussi dans les bourgs est ainsi un impératif pour garantir leur usage accru.

Les mobilités cyclables seront structurées autour de la V52, véritable « centralité linéaire » qui servira d'accroche aux cheminements locaux et enrichira les connexions entre les communes. Cette épine dorsale constitue l'axe de développement principal des mobilités décarbonées du territoire. En complément, la V56 (lien Interlacs « de Der » / « de Madine ») constitue l'opportunité de prendre accroche aux territoires

voisins, comme de renforcer les liens intervallées (de la Saulx, de l'Ornain).

La montée en capacité du transport collectif et du réseau modes actifs sur le tronçon Revigny-sur-Ornain - Gondrecourt-le-Château, via Bar-le-Duc constitue un enjeu fort, avec une réflexion à porter sur le cadencement et l'amplitude horaire mais aussi sur la sécurité des itinéraires cyclables connectés à ce tronçon.

Les nouveaux usages de la voiture individuelle doivent aussi être encouragés (covoiturage, autopartage), associés aux expérimentations de modes de transport adaptés à la faible densité des espaces ruraux, particulièrement dans le Sud du Pays Barrois. Le SCoT prévoira la mise en place des installations nécessaires à ces évolutions.

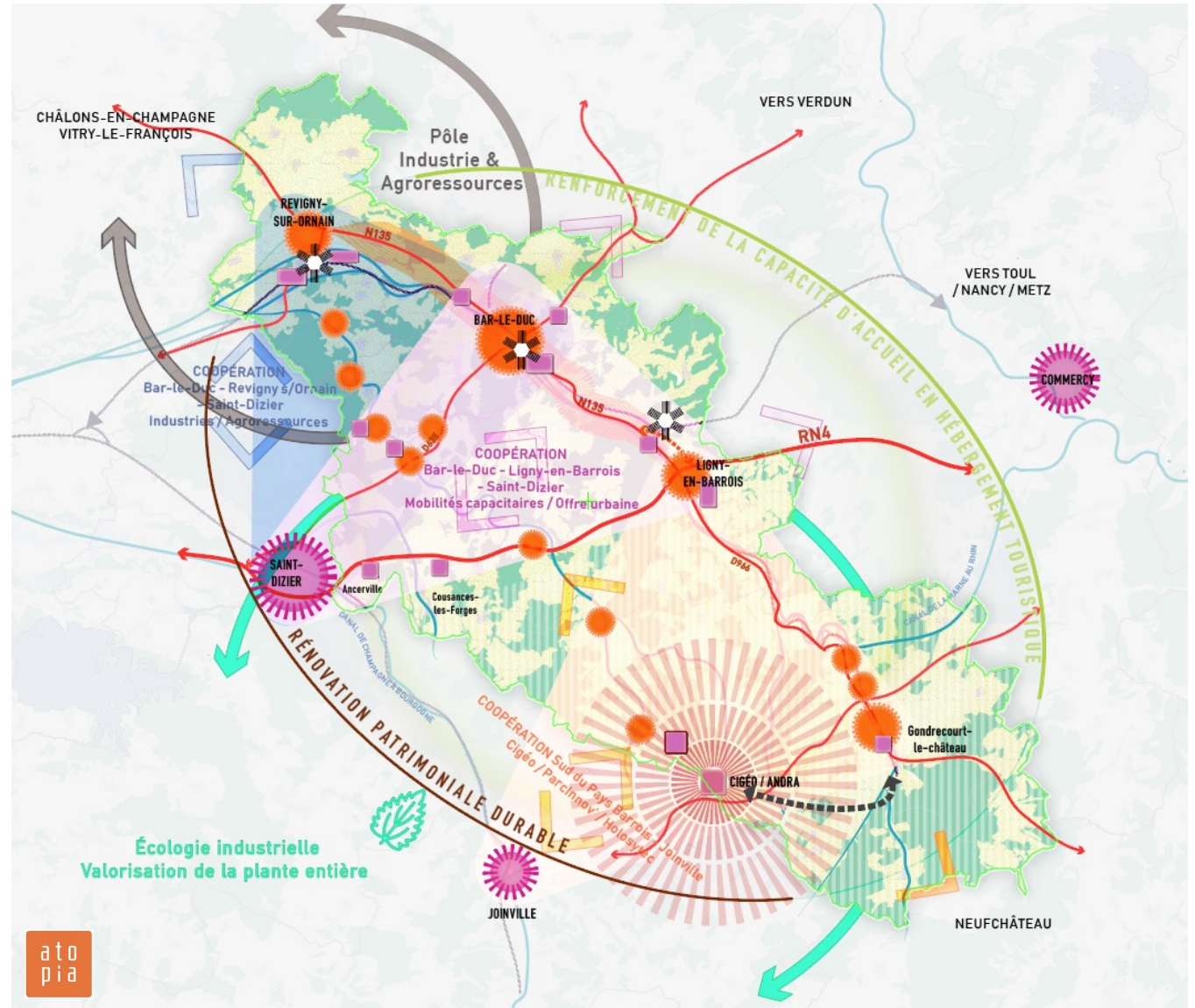
En matière de mobilité collective, le Pays Barrois structure les déplacements au sein des deux bassins de mobilités régionaux auxquels il prend part. Cette position d'interface constitue une opportunité pour décroiser les politiques publiques en matière de mobilité et d'apporter de nouvelles solutions pour des transports collectifs capacitaires avec les agglomérations voisines (Saint-Dizier, Châlons-en-Champagne, Neufchâteau, reste de la Meuse, de la Marne comme de la Haute-Marne) et ce au-delà du seul motif du travail (soins, loisirs, culture, formation et enseignement, etc.)

Enfin, le renforcement et la préservation des infrastructures ferrées des secteurs les moins denses du Pays Barrois (avec notamment le tronçon 027000 remis en service dans le cadre de Cigéo) servira de support pour accueillir les nouvelles offres de déplacements, par exemple les navettes autonomes.

Axe 1

Illustration de l'axe 1 – Valoriser et renforcer les coopérations territoriales (atopia)

-  Polarités du Pays Barrois
-  Polarités extérieures au Pays Barrois
-  Liens de complémentarités avec les territoires voisins
-  Diversification et innovation en matière de mobilité au sein des espaces ruraux peu denses
-  Montée en capacité de l'offre de transport collectif ou décarboné sur le tronçon Revigny-Ligny-en-Barrois
-  Construire des coopérations interterritoriales
-  À proximité des gares du Pays Barrois
-  Liens économiques avec les territoires voisins
-  Filières à développer
-  Intensifier / renouveler les espaces d'activités économiques existants
-  Accompagner les retombées territoriales de Cigéo



Axe n°2

Offrir un cadre de vie riche et sain pour un territoire qui concilie développement et durabilité



Le Pays Barrois bénéficie de particularités locales riches de sa diversité. Ses richesses naturelles, agricoles et forestières constituent la base du caractère rural fort du territoire et constituent un levier d'attractivité plébiscité par ses habitants. Ce patrimoine naturel façonne le fonctionnement territorial, en appui des Vallées de la Saulx et de l'Ornain maillées, tels des axes structurants et complémentaires.

L'identité barroise transparait aussi dans les qualités architecturales des bâtiments, des bourgs comme des centres urbains. Ils témoignent de la richesse passée et de l'histoire et sont concernés par des enjeux de réinvestissement et de réhabilitation importants, pour l'image du Pays Barrois, sa vitalité, sa valorisation touristique, etc.

Le PAS tire parti de ce constat et décide d'en faire un levier d'attractivité permettant d'agir sur la situation démographique des dernières décennies, tout en recherchant un rééquilibrage du développement résidentiel en fonction des qualités et des capacités de chacun des espaces (espaces urbains / espaces ruraux, centralité / périphérie) et de l'impact du projet Cigéo. Si l'ampleur des effets de ce projet reste incertaine, il semble à même d'engager de nouvelles dynamiques résidentielles et économiques, en particulier dans l'espace des Portes de Meuse induisant notamment des besoins de production de logements. Le PAS saisit donc l'opportunité de ce projet d'envergure nationale au profit de la dynamique vertueuse de réinvestissement et de revitalisation de ce secteur.

En effet, l'accent est mis sur les politiques de rénovation pour mobiliser les potentiels bâtis existants, préserver leurs qualités patrimoniales et faire preuve de sobriété foncière tout en impulsant une dynamique de renforcement du savoir-faire local (cf. axe 1) et d'évolutivité et d'innovation qualitatives tant sur le plan architectural que de modes d'habiter. L'affirmation d'une cadre de vie de qualité s'appuie en sus par la réduction de l'exposition des populations aux nuisances (sonores, atmosphériques etc.), aux risques et aux effets directs et indirects du changement climatique.

Enfin, la poursuite de la dynamique de vieillissement de la population du Pays Barrois interpelle la disponibilité d'une main d'œuvre suffisante pour les activités locales, déjà confrontées à un marché de l'emploi assez restreint, et donc à terme leur pérennité sur le territoire. Aussi, l'accueil d'actifs par une offre de logements adaptée, et en particulier des jeunes (en formation, premier emplois) constitue un objectif comme un moyen de préserver l'emploi comme de stabiliser la population à terme.

- 1. Soutenir le déploiement d'une offre résidentielle équilibrée à l'échelle du Pays Barrois et accessible pour une ruralité vivante et dynamique**
- 2. Mettre en œuvre un urbanisme sobre et performant pour un territoire résilient**
- 3. Engager des modes de production de la ville favorables à la santé et au bien vivre**

Orientation 2.1

2.1 SOUTENIR LE DÉPLOIEMENT D'UNE OFFRE RÉSIDENIELLE ÉQUILBRÉE À L'ÉCHELLE DU PAYS BARROIS ET ACCESSIBLE POUR UNE RURALITÉ VIVANTE ET DYNAMIQUE

VISER UN ÉQUILIBRE TERRITORIAL ENTRE LES VILLAGES DU PAYS BARROIS ET LES POLES DE L'ARMATURE URBAINE DU SCoT

Le SCoT vise à réenchanter l'imaginaire associé au Pays Barrois en poursuivant son soutien à la reprise en main de l'attractivité des villages : des communes se sont déjà engagées dans cette perspective, des effets sont déjà perceptibles dans les cœurs de village ; il s'agira de poursuivre la dynamique engagée en multipliant et valorisant ces initiatives. Cela consiste pour ces espaces à mettre prioritairement l'accent sur la requalification des centres bourgs et sur une réflexion adaptée autour des bâtiments dégradés (friche, logement indigne ou dégradé, etc.), accompagnées d'une politique volontariste de mise en valeur des espaces publics adaptée aux tissus ruraux (fleurissement, végétalisation, etc.). La capacité d'accueil dans ces secteurs sera réalisée préférentiellement en intensification tout en veillant à l'équilibre entre les « pleins et les vides » et l'adaptation des formes bâties comme des densités aux différents contextes Sud Meusien (cœur de ville ou de village, centre-bourg).

Plus particulièrement, les polarités du SCoT sont les espaces d'intensification privilégiés pour le développement résidentiel, en mobilisant prioritairement les potentiels en enveloppe urbaine mais aussi en identifiant de façon ciblée des potentiels de production de logements en extension du tissu urbain existant. Ce développement spécifique conforte le poids démographique de ces secteurs qui bénéficient déjà d'une proximité entre services, équipements et emplois.

PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE A TOUTES LES CATÉGORIES D'ÂGE

Comme évoqué ci-avant, le PAS recherche la diversification de l'offre de logements à l'échelle du territoire du Pays Barrois, et au sein des espaces de vie de proximité, pour répondre aux étapes du parcours résidentiel (diversification, localisation, proximité aux services, etc.) de toutes les tranches d'âges (seniors, jeunes actifs, famille).

En particulier, deux segments de l'offre résidentielle sont à renforcer dans les 20 ans à venir :

- L'habitat destiné aux seniors sous toutes ses formes (résidences spécialisées / médicalisées, résidences autonomie, logements intergénérationnels, etc.) vise à accompagner les besoins spécifiques liés à l'âge, la perte d'autonomie ou l'isolement, et propose un projet résidentiel inclusif où toutes les classes d'âges sont parties prenantes. Cet enjeu est d'autant plus important au regard des dynamiques de vieillissement de la population encore à l'œuvre.
- Les logements pour les jeunes actifs ou les étudiants, voire les célibataires géographiques, à localiser préférentiellement dans les centres urbains ou à proximité de Cigéo pour la dernière catégorie. Cette offre (petite typologie, parc locatif privé comme public) viendra compléter le parc actuel, composé en majorité de grands logements qui ne répondent en majorité plus aux nouvelles demandes.

La réponse aux besoins en logements des habitants du Barrois s'étend également au parc social ou aidé : bien doté, le Pays Barrois vise la poursuite de la rénovation (énergétique, structurelle) de son parc pour maintenir son attractivité sur les espaces les plus denses et disposant d'une diversité d'offre de services et d'équipements. Les actions en faveur de la rénovation du parc de logements privé (action sur le parc privé potentiellement indigne) contribuent en outre à combattre le parc de logements indignes.

Orientation 2.2

2.2 METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME SOBRE ET PERFORMANT POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT

PRIVILÉGIER LE RÉINVESTISSEMENT DES ESPACES DÉJÀ URBANISÉS POUR RÉACTIVER LES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS BARROIS

A l'aune des politiques de sobriété foncière engagées à l'échelle nationale, le développement privilégiera le réinvestissement des espaces urbanisés et de l'ensemble de ses capacités : friches, densification et intensification des espaces déjà artificialisés, logements vacants, réinvestissement des friches, etc. Dans cette perspective, les projets de densification respectent l'équilibre au sein des espaces bâtis et l'esprit des lieux afin de s'intégrer au tissu environnant et en compatibilité avec une qualité du cadre de vie Barrois.

Un effort plus élevé est à insuffler sur les pôles du Pays Barrois, de surcroît de ceux de l'espace de proximité de Cigéo, afin de fixer les actifs en lien avec les phases chantier et opérationnelle du projet. Enfin, les actions sur le parc de logements existants portent également sur l'amélioration de ses performances énergétiques (baisse de la consommation comme des émissions de GES) en appui de la filière d'écoconstruction locale (bois d'œuvre / séquestration carbone, isolation, etc.) et la valorisation de l'autoconsommation par les particuliers.

IMPULSER UNE POLITIQUE DE RÉNOVATION DU BÂTI EN LIEN AVEC LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ET DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS DE FORMATION

La politique de rénovation cherchera à connecter les différents savoir-faire locaux (entreprises, artisans, CAUE / UDAP / ABF, offres de formation, collectivités) pour favoriser une rénovation énergétique et patrimoniale de qualité sur l'ensemble du territoire, pour requalifier le bâti, diminuer la vacance et améliorer l'attractivité des cœurs de bourg notamment. Ces savoir-faire locaux seront développés via l'implantation de structures de formation spécialisées dans la rénovation du bâti et dans le secteur de la construction, en lien avec le développement économique exprimé dans le 1.2 comme c'est déjà le cas sur la plateforme d'Ecurey. En particulier, l'accroissement de l'usage du bois de construction constitue une perspective intéressante dans la stratégie de séquestration du carbone sur le Pays Barrois.

Les actions sur le bâti existant ancien s'appuieront sur cette expertise locale pour valoriser la qualité architecturale des tissus urbains (notamment du CAUE ou de

l'ordre des architectes de la Meuse) mettre en avant les spécificités bâties meusiennes (maisons en pierre de taille, façades enduites à la chaux, toit à faible pente, etc.) pour les faire évoluer harmonieusement et recherchera plus largement la diffusion d'une culture de l'éco-aménagement et de l'éco-rénovation. Loin de muséifier le patrimoine bâti, il s'agira en premier lieu de rénover les parcs bâtis les plus emblématiques et porteurs de l'identité barroise, mais aussi de permettre la modernisation des formes ou des matériaux. Les leviers d'action seront à activer sur la performance énergétique, la modernisation (taille, présence d'extérieur, etc.), l'action foncière ou encore la recomposition interne (espaces modulables).

Le recours à l'autoconsommation sera favorisé dans toutes les types de bâtis (publics, privés résidentiels, secondaires ou tertiaires etc.) en autorisant notamment, dans les espaces pertinents, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.

PRÉVOIR UNE URBANISATION EN EXTENSION LIMITÉE ET RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

L'ambition du Pays Barrois en matière d'usage raisonné de l'espace et de limitation de l'extension urbaine sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers (ENAF) vise à développer un modèle de développement frugal en foncier, qui prévoit d'abord le réinvestissement des espaces déjà artificialisés. L'atteinte de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) à horizon 2050 s'effectue de manière progressive et cohérente avec les projets portés par les collectivités qui le constituent. En effet, il s'agit de concilier besoins d'amortissement de la déprise démographique par la production d'une offre neuve, dont la mise en œuvre peut être rapide, tout en mobilisant l'ensemble des leviers de la réhabilitation et de la rénovation des tissus bâtis existants dont l'activation s'inscrit sur le plus terme. Cette progressivité implique un séquençage de l'atteinte de l'objectif ZAN en deux périodes, 2025-2035 et 2035-2045, au cours de laquelle la consommation d'ENAF puis l'artificialisation des sols décroît :

- L'urbanisation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 sera cohérente avec la garantie communale et la programmation territoriale prévue par la Région Grand Est pour le Pays Barrois ;
- L'artificialisation entre 2031 et 2041 sera lui aussi divisé au moins par deux par rapport à la période 2021-2031.

Cette tendance se poursuivra entre 2041 et 2045.

Orientation 2.2

Les surfaces identifiées pour la réalisation des objectifs et des orientations du SCoT constituent une enveloppe maximale urbanisable et non compensable à l'issue de l'application de la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC).

Cette enveloppe ne concerne pas les besoins fonciers spécifiques aux projets d'aménagement répondant à des besoins collectifs d'envergure régionale, nationale voire européenne, dont ceux connus d'ores et déjà sont les emprises du site d'enfouissement des déchets nucléaires de CIGEO (Bure), la déviation de la route nationale 135, sur son tracé entre Velaines et Ligny-en-Barrois. Dans le cas où l'envergure régionale ou nationale ne serait pas retenue, les projets seront assumés par les collectivités suivant leur niveau d'impact sur leur territoire : vocation SCoT voire interSCoT, vocation communautaire, vocation municipale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement du Pays Barrois, il est rappelé que **la séquence ERC constitue l'entrée privilégiée des choix pour l'aménagement urbain** et se traduit par les points suivants :

- la priorisation de la reconversion des espaces urbains existants et de leur densification ;
- l'optimisation et la densification des éventuelles surfaces nouvellement urbanisées, l'urbanisation d'espaces naturels ou agricoles tiendra compte des caractéristiques (écologique, pédologique et hydromorphique) des sols ;
- la compensation (désimperméabilisation et renaturation des sols) pour parvenir à l'équilibre et l'atteinte nette des objectifs suscités.

En outre, la qualité des paysages et des sites en milieux agricoles doit être préservée autant que possible du mitage.

ORGANISER LES EXTENSIONS URBAINES DANS UNE RECHERCHE D'OPTIMISATION DES DENSITES ET DES LOCALISATIONS

En lien avec la séquence ERC, les projets d'extension urbaine à destination de logements comme d'équipements publics ou de développement économiques concourent à une optimisation de l'usage du foncier urbanisé, par une densité accrue, des formes urbaines respectueuses des sites d'implantation et mobilisant autant que possible les filières locales du bâtiment. Les possibilités de construction à faible densité seront limitées. De plus, ces projets en extension devront respecter l'identité locale et barroise, de façon à s'intégrer parfaitement dans leur environnement résidentiel et de ne pas nuire à la qualité du cadre de vie.

Le cas échéant, **leur implantation sera encouragée/privilégiée à proximité des espaces de vie et des pôles d'emploi** déjà identifiés et bénéficiant d'une offre de services à même de répondre aux besoins des habitants.

Orientation 2.3

2.3 ENGAGER DES MODES DE PRODUCTION DE LA VILLE FAVORABLE À LA SANTÉ ET AU BIEN VIVRE

ORGANISER LES ESPACES DE VIE EN FAVEUR DE LA SANTÉ

Le SCoT favorisera l'accès à une offre de soins de proximité par son maintien au sein des pôles du territoire et l'organisation de mobilité à l'échelle de leurs bassins de proximité, et pérenniser l'offre de spécialistes à Bar-le-Duc en accompagnant le développement du pôle hospitalier.

Le maillage du territoire en équipements sportifs, favorables au maintien en bonne santé des habitants, sera encouragé. Ce développement se fera en parallèle de la poursuite du maillage en voies cyclables sécurisées.

Il convient de plus de traiter les problématiques de parc privé potentiellement indigne (PPPI) pour permettre les conditions de vie décentes au sein des patrimoines bâtis anciens, et améliorer les performances énergétiques des bâtiments d'habitation (confort été, confort hiver, consommation énergétique).

Les productions alimentaires locales (légumes, fruits) via les circuits courts et la vente directe, seront quant à elles aussi valorisées, en lien avec les politiques de diversification des pratiques agricoles qui sont elles aussi encouragées dans le PAS ; leur transformation locale est recherchée.

DÉPLOYER DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE PERMETTANT D'ÊTRE PLUS RÉSILIENT FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

La place du végétal dans l'aménagement des espaces non bâtis sera renforcée et il sera important de favoriser l'accès à la nature (en ville, dans l'espace de proximité aux espaces urbains). La structuration des trames vertes et bleues urbaines et villageoises se fera au profit d'un double objectif : le bien être des habitants, la tempérance urbaine et la diminution du phénomène des îlots de chaleur urbains. Enfin, les processus de désimperméabilisation seront encouragés, par exemple des espaces de stationnement, des cours d'école, parvis, places publiques, des espaces de

circulations douce etc. en périphérie comme en cœur de village.

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ (DES PERSONNES ET DES BIENS) AUX RISQUES ET AUX NUISANCES POUR ASSURER UN CADRE DE VIE FAVORABLE AU BIEN-ÊTRE ET À LA SANTÉ, SAIN ET DE QUALITÉ

Le développement du territoire cherchera à adapter les espaces soumis aux aléas naturels (retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrains, coulées de boues) et technologiques (proximité des ICPE, pollutions atmosphériques, etc.) pour limiter l'exposition des biens et des personnes. Le cas échéant, la recomposition urbaine et la relocalisation de fonctions vulnérables seront envisagées.

Les problématiques liées aux nuisances sonores seront intégrées en amont dans les projets d'aménagement résidentiels, en évitant de se placer à proximité des axes les plus problématiques (RN 135, RN4, voies ferrées) et en autorisant les procédés de construction participant à une amélioration de l'isolation phonique.

La mise en place de zones de non-traitement (ZNT) à proximité des espaces agricoles et les zones tampons inconstructibles entre les habitations et les cours d'eau et les forêts permettront une gestion sanitaire et sécuritaire de ces espaces naturels ; le cas échéant, ces espaces seront privilégiés pour des usages et pratiques mutualisés.

Axe n°3
**Soutenir un modèle de développement qui valorise
les richesses intrinsèques du Pays Barrois**



Axe 3 – Soutenir un modèle de développement qui valorise les richesses intrinsèques du Pays Barrois

Le cadre de vie du Pays Barrois s'appuie sur une richesse environnementale aux multiples facettes dont le confortement et la protection constituent des objectifs stratégiques pour les 20 ans à venir. Le fonctionnement du territoire en appui des vallées de la Saulx et de l'Ornain offre une diversité intéressante en matière de paysages et des patrimoines, complémentarité fortement valorisable entre paysages de plaines agricoles, d'étendues forestières, d'horizons boisés ou de vallées bucoliques support d'élevage comme plus urbanisées et d'industries. En outre, dans une perspective de transition énergétique, le Pays Barrois vise un équilibre entre le déploiement du mix énergétique pour devenir un territoire à énergie positive dans une dizaine d'années ainsi que la protection impérative de ses espaces agricoles, naturels et forestiers.

La préservation du patrimoine bâti, inscrit dans plusieurs époques et témoignant d'un passé civil riche, est recherchée pour asseoir la vocation touristique du Pays Barrois, en relais de ses qualités culturelles et historiques, etc. Cette ambition s'articule ainsi avec les politiques de revalorisation des logements (rénovation des maisons de villes en cœurs de bourgs, mobilisation des fermes meusiennes, etc.) et s'appuie sur la constitution de savoir-faire locaux en matière d'écoconstruction et de matériaux sobres.

Par ailleurs, la sauvegarde des trames écologiques demeure un enjeu majeur, afin d'assurer le bon fonctionnement écologique et biologique des milieux naturels, la protection de la biodiversité dans son ensemble et les possibilités d'atténuation des effets du changement climatique qu'elles offrent. Dans cet objectif, les vallées, qui offrent des paysages distincts entre ceux de la Saulx et ceux de l'Ornain (et de leurs affluents) jouent un rôle majeur tant comme réservoirs de biodiversité que de corridors écologiques nord-sud.

Enfin, une utilisation raisonnée des ressources est promue, tant en matière de consommations énergétiques (et des émissions de gaz à effet de serre associées), de la ressource en eau (marqueur de l'identité du territoire mais qui subit une forte pression sur sa disponibilité et sur sa qualité), des espaces forestiers (puits de carbone devant s'adapter au changement climatique), des terres agricoles (qui peuvent s'appauvrir en fonction des usages) ou même des ressources liées aux carrières.

- 1. Révéler les paysages et les patrimoines locaux**
- 2. Accompagner la transition agricole, alimentaire et forestière**
- 3. Travailler la qualité des milieux naturels et leurs espaces d'accueil pour des ressources préservées durablement**

Orientation 3.1

3.1 RÉVÉLER LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES LOCAUX

PRÉSERVER LES GRANDS ÉQUILIBRES PAYSAGERS POUR UN ESPACE VIVANT ET DIVERSIFIÉ

Les identités complémentaires des deux espaces de vallées (de la Saulx, de l'Ornain et de leurs affluents) seront mises en scène et la lutte contre leur fermeture (enrichissement, recul des prairies) sera recherchée via l'entretien des berges et le maintien de l'élevage et des prairies humides. Entre ces espaces, les boisements et les grands massifs forestiers feront l'objet d'une préservation dans leur ampleur tout en accompagnant l'adaptation des essences aux effets du réchauffement climatique dans le respect des équilibres écosystémiques (éviter de consommation en eau supplémentaire, d'introduction d'espèces invasives, etc.)

Les coupures d'urbanisation le long de la RN 135, au sein de la conurbation de la Vallée de l'Ornain, seront, elles aussi, sanctuarisées et le cas échéant restaurées afin d'en préserver les qualités écologiques et de marquer les ruptures entre les différentes communes. En outre, les grands paysages doivent pouvoir être vus et contemplés ; aussi, les points de vue et les vues ouvertes et lointaines sur le grand paysage seront préservés et aménagés, ainsi que sur les ensembles bâtis porteurs de l'identité meusienne.

Les implantations des grands projets dédiés aux énergies renouvelables (éoliennes, méthaniseurs, installations photovoltaïques) seront encadrées pour combiner production énergétique vertueuse et maintien de la qualité paysagère, marqueur de l'identité barroise.

UN ESPACE FAVORABLE A LA DECOUVERTE DOUCE DU PAYS BARROIS

Le SCoT cherche à préserver les patrimoines bâtis et l'architecture meusienne. Pour atteindre cet objectif, ce patrimoine devra faire l'objet d'un réinvestissement et d'une diversification de ses usages, touristiques comme résidentiels. Le patrimoine qui relève du registre vernaculaire (patrimoine industriel, civil) ou remarquable (ville Renaissance, Grande Guerre) sera lui aussi mis en lumière pour en faciliter la (re)découverte.

Cette ambition cherche aussi à concilier conservation des caractéristiques architecturales locales (matériaux, gabarit, modénatures par exemple) et évolution des formes bâties pour des villages et des villes vivants.

Les itinéraires de découverte de l'identité barroise seront développés entre Eau et Pierre, en appui de ses espaces de nature, de son offre sportive et de loisirs (V52, V56, raccordement à l'Eurovéloroute « Meuse à Vélo », la Suzanne, itinéraires pédagogiques naturalistes, base de loisirs et bassin d'eaux vives, sites de spéléologie, centre aquatique, etc.)

Les paysages routiers (voies + tissus bâtis) seront affirmés, qu'ils soient situés sur les traversées tant routières (N135, N4) que douces (V52), véritables vitrines du Pays Barrois (Ligny « village étape »), de son histoire et de son patrimoine bâti spécifique. De même, le document veillera à la bonne intégration paysagère des entrées de ville et des lisières urbaines, à la qualité des espaces publics (végétalisation, convivialité, etc.) et à qualifier les séquences d'entrées sur les sites vallée de la Saulx / vallée de l'Ornain.

Il s'agira en filigrane d'affirmer la vocation touristique du Pays Barrois sur un positionnement *Slow Tourism*, tourisme de proximité et d'itinérance, en appui d'une capacité d'hébergement diffuse, de qualité et mettant en valeur le territoire. Pour cela, le développement des hébergements touristiques sera favorisé sur les espaces jugés pertinents.

Orientation 3.2

3.2 ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE, ALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE

ADAPTER LES ACTIVITÉS PRIMAIRES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les pratiques agricoles à forte qualité environnementale seront soutenues, pour des pratiques culturales qui préservent l'écosystème naturel et réduisent la pression sur les milieux (soutien à l'agriculture biologique (AB) et à l'agriculture de conservation des sols (ACS) par exemple). Les expérimentations de nouvelles cultures seront permises, en lien avec le changement climatique (viticulture, agromatériaux, moindre besoin d'eau par exemple).

L'importance de l'élevage dans la préservation des milieux naturels à forte valeur écosystémique sera réaffirmée (maillage de haies, espaces bocagers, prairies humides), en particulier sur les coteaux des vallées des affluents de l'Ornain et la Saulx.

Le projet assurera de nouveaux débouchés pour les productions agricoles et alimentaires locales par la constitution de réseaux d'approvisionnement en appui d'une agriculture de proximité (rapprochement des lieux de production de ceux de transformation, maillage de points de vente animés).

La diversification énergétique sera encadrée, en tant qu'activité complémentaire aux exploitations agricoles, dans le respect des équilibres paysagers et écosystémiques :

Le projet visera à accompagner l'adaptation de la forêt en la préservant de toute artificialisation (dont ENR) hors projets d'envergure régionale et nationale, et en la valorisant au travers de la relance d'une filière bois complète d'approvisionnement local (du bois d'œuvre au bois énergie) et du développement de l'agroforesterie dans les espaces pertinents.

Les espaces boisés seront gérés durablement (boisements, forêt, haies) pour pérenniser les milieux séquestrateurs de carbone et leur préservation du risque d'incendie sera intégrée aux démarches de valorisation touristique ou d'urbanisation (débroussaillage, défrichement, préservation de lisières boisées, etc.)

Enfin, le rôle et la multifonctionnalité de la forêt devront être conservés, en prenant en compte tous les usages qui y sont associés : sylviculture, tourisme, randonnée etc.

PÉRENNISER LA VITALITÉ DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

L'artificialisation des sols sera limitée (via la sanctuarisation des espaces cultivés, préservation des espaces forestiers en renouvellement). Les documents identifieront les secteurs pouvant faire l'objet d'une reconversion en faveur de productions alimentaires locales, ou susceptibles de pérenniser la fonctionnalité des exploitations agricoles (accès, traversées de villages etc.).

Les espaces agricoles à forte contribution écosystémique, écologique (zones humides, prairies, surfaces en herbes notamment) et climatique (milieux à forte capacité de séquestration de carbone, les haies, bosquets, prairies, etc.) seront préservés.

Le bâti agricole devra être de qualité, intégré dans le grand paysage et respectueux de l'identité architecturale villageoise dans lequel il s'insère : gabarit, entretien, occupation, etc. La diversification de leurs usages sera elle aussi encouragée, dans une perspective de préservation des identités meusiennes, en encadrant leur utilisation et leur remise en état.

Orientation 3.3

3.3 TRAVAILLER LA QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS ET LEURS ESPACES D'ACCUEIL POUR DES RESSOURCES PRÉSERVÉES DURABLEMENT

AFFIRMER LA TRAME VERTE ET BLEUE COMME LEVIER D'ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Il est primordial de préserver la fonctionnalité écologique des milieux et de restaurer les réservoirs et corridors écologiques en pérennisant les liens inter-vallées et en préservant ou en restaurant la qualité des sols. En effet, le Pays Barrois joue un rôle majeur dans la fonctionnalité de la trame verte et bleue régionale, entre vallée de la Marne, Argonne, forêt d'Orient et vallée de la Meuse. Les continuités transversales (est-ouest) en appui des boisements du plateau du Barrois, des coteaux boisés des vallées de la Saulx et de l'Ornain, des ripisylves, etc.

Au-delà de leurs usages anthropiques, le projet stratégique vise à préserver les milieux naturels ou agricoles en tant que support de la richesse biologique du Pays Barrois et à remettre en état la bonne fonctionnalité environnementale. Ces milieux sont autant porteurs de la valeur biologique locale que contributeurs à la qualité du cadre de vie. Leur protection constitue un objectif en tant que tel qui passe notamment par :

- la préservation des réservoirs de biodiversité que sont les espaces boisés (forêt de Demange ou de Gondrecourt-le-Château), les espaces de carrières (chiroptères) ou encore les espaces humides (étangs d'Argonne, vallée de l'Ornain, marais de Cousances-les-Forges, etc.) ;
- le maintien de continuités écologiques fonctionnelles, via la reconstitution du maillage bocager (bois, bosquets, réseaux de haies dans les vallées de la Saulx, de l'Ornain et de leur affluents), la préservation des boisements en « pas japonais » sur les plateaux agricoles, et le renforcement du rôle de la nature en ville comme espaces refuge aux individus.

Le maintien des espaces tampons entre milieux naturels et espaces urbains constitue lui aussi un enjeu fort dans le cadre de la sauvegarde des atouts environnementaux et écologiques du Pays Barrois.

Le projet cherche aussi à structurer une trame brune par la désimperméabilisation des sols en milieux urbains denses à peu denses, l'amélioration de la qualité des sols et la préservation de la pleine terre existante. Le rôle des sols dans la stratégie d'aménagement du territoire (séquestration carbone, biodiversité, infiltration des eaux, etc.) est ainsi affirmé. Le projet cherche aussi à favoriser des projets de reconquête d'espaces perméables et/ou de renaturation pour renforcer la trame brune.

La préservation de la trame noire passera quant à elle par une gestion raisonnée et adaptée de l'éclairage public, afin de diminuer les effets de la pollution lumineuse sur la biodiversité.

PÉRENNISER LES CONDITIONS D'UN CYCLE DE L'EAU FONCTIONNEL ET DE QUALITÉ

Le projet inscrit la reconquête de la qualité des milieux aquatiques, de surface comme souterrains, comme un enjeu fort pour les 20 ans à venir. Cela passe par la préservation voire la remise en état des milieux aquatiques et humides pour assurer leur capacité autorégénérative de la ressource en eau (étangs de la Champagne humide au Nord, mares, étangs, fossés, ripisylves, champs d'expansion des crues, etc.) et par la sanctuarisation des zones humides vis-à-vis de l'urbanisation et des perturbations liées aux activités de loisirs.


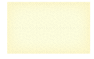


Des usages sobres et équilibrés de la ressource en eau seront encouragés, passant par l'intégration de l'ensemble du cycle de l'eau dans la conception des aménagements urbains, la promotion de mode de développement et d'usage de la ressource adapté à sa fragilité et à sa rareté/raréfaction et la sensibilisation aux bonnes pratiques limitant les consommations,

Enfin, la pérennité de la ressource en eau potable est fondamentale pour la capacité d'accueil du Barrois à long terme ; il s'agira donc de veiller à la disponibilité de la ressource pour les différents usages dans un principe de partage et d'usage raisonné.




Axe 3

Illustration des principes de trame verte et bleue du Pays Barrois (atopia)

Pérenniser la vitalité des espaces agricoles et forestiers

-  Surface en eau
-  Espaces agricoles à préserver
-  Espaces boisés à protéger et gérer durablement
-  Milieux prairiaux à préserver

Affirmer la trame verte et bleue comme levier d'adaptation aux effets du changement climatique

-  Renforcement de la trame verte et bleue urbaine et villageoise
-  Trame bleue d'échelle SCOT
-  Sous-trame alluviale / zone humide à conforter
-  Trame verte accompagnant la trame bleue (vallées) d'échelle SCOT
-  Continuités écologiques
-  Secteur RAMSAR - zones humides d'enjeu communautaire
-  Trame bleue magistrale d'échelle régionale

